

## QUI SOMMES-NOUS ?

L'association « Égalité Parentale » a quinze ans d'existence. Pacifiste et neutre, elle a pour objectif de faire évoluer les mentalités et les lois relatives à l'égalité parentale après une séparation dans l'intérêt de l'enfant qui est de maintenir un lien équilibré avec ses deux parents. Aujourd'hui en France, 3,4 millions d'enfants (un enfant sur 4), sont en résidence exclusive chez un de leur parent, leur mère en grande majorité (26 jours chez la mère jours chez le père) dont 600 000 ne voient plus du tout le parent non "gardien". Nos actions sont : conseils aux parents ([conseilfamille@egalite-parentale.com](mailto:conseilfamille@egalite-parentale.com)), rencontres avec les élu(e)s, fédération des associations pacifistes, développement et relaie d'actions pour l'égalité parentale... **POUR ADHÉRER**, voici le [bulletin d'adhésion](#) de notre site [www.egalite-parentale.com](http://www.egalite-parentale.com)



## NOS RENCONTRES AVEC LES ÉLU(E)S

**25/04/20 : Jacques MARILOSSIAN**, député des Hauts de Seine (92), avec l'assoc Mamie papi chagrin. Sensible à notre cause, il va voir ce qu'il peut faire avec les anciennes députées « moteurs » : V. Oppelt et N. Sanquer qui seraient sur le départ car elles briguent une mairie

**28/04/20 : Julien BOROWCZYK**, député de la Loire, vice-pdt commission des affaires sociales. Médecin en activité, il est très au fait des désastres de ces inégalités car il en soigne les blessures. Motivé, il va lire notre document commun (chiffres classés par thème et référencés), se rapprocher des députées porteuses de projets de loi sur la RA et nous le revoyons mi mai.

**30/04/20 : Frédérique DUMAS**, députée des Hauts-de-Seine. Très sensible à notre cause et très à l'écoute, elle est très motivée pour s'investir pour défendre notre cause et va s'investir. Nous la revoyons dans 3 semaines pour une réunion de travail.



Jacques MARILOSSIAN



Julien BOROWCZYK



Frédérique DUMAS

## LOIS - Institut de Droit Pratique et Juge

### Le nouveau divorce : plus simple, plus rapide... Vraiment ?

Un divorce plus simple et plus rapide à partir du 1er septembre prochain (sauf éventuel report « covidien ») : telle est la promesse du législateur. Plus simple ? Cela reste à voir. La réforme de l'ensemble de la procédure civile, entrée en vigueur le 1er janvier dernier, était également censée dépoussiérer l'institution, notamment par la fusion des tribunaux d'instance et de grande instance, au bénéfice d'un seul tribunal judiciaire. Mais c'est un peu comme si on avait remplacé quelques règles par une multitude d'exceptions et de conditions. Les praticiens ne sont guère convaincus des vertus simplificatrices de la réforme (loi du 23 mars 2019), et les justiciables semblent parfois un peu perdus (au sens propre, s'agissant des Parisiens égarés dans le dédale de la nouvelle « cité judiciaire », monumental bunker à l'architecture néo soviétique.

Le nouveau divorce se déroulera, en principe, en une seule étape. Plus de requête (on attaque directement avec l'assignation), plus de tentative de conciliation avec son audience où les époux se retrouvent face au juge, plus de mesures provisoires... Faut que ça aille vite ! Si on n'est d'accord que sur le principe du divorce, mais pas sur toutes ces conséquences (dans ce cas le divorce par consentement mutuel sans juge, entériné par notaire, n'est pas possible), on pourra verrouiller un « divorce accepté » par l'intermédiaire de ses avocats (plus besoin d'accepter devant le juge, qui toujours sur les effets). On pourra aussi divorcer sans se justifier, après seulement un an de séparation (et non plus deux) à la date de la demande ou, dans certains cas, à la date du prononcé du divorce (donc sans attendre un an).

La règle sera donc un divorce express, sur dossier et sans audience. Sauf que cette description ne correspond pas toujours, tant s'en faut, à la réalité, à l'urgence de régler certaines situations, notamment en présence d'enfants. C'est pourquoi le juge pourra tout de même prendre des mesures provisoires à l'issue d'une audience, en tout début de procédure. Si ce n'est pas une tentative de conciliation, cela y ressemble tout de même furieusement ! Si l'exception devenait la règle, la portée de cette innovation en serait considérablement amoindrie.

Nous reviendrons ultérieurement par le menu sur ce divorce newlook qui préfigure peut-être la justice de demain : sans audience, sans contact humain (le Covid-19, peut-être ?), sans accès direct au juge par le justiciable. Une justice sur dossier, calibrée pour entrer dans le moule des futurs algorithmes. Dans vingt ans, il n'est pas exclu qu'avocats et magistrats soient d'abord assistés, puis supplantés par l'intelligence artificielle. Un cauchemar ? On serait tenté de le penser, mais quand on voit l'extraordinaire aléa auquel le justiciable est actuellement confronté, en particulier en matière familiale, on peut en douter. Vers des audiences devant des juges robots ?

Raymond Taube, Institut de Droit Pratique ([www.idp-formation.com](http://www.idp-formation.com))



La médiation  
familiale et le Juge au :

### La médiation familiale et le Juge aux affaires familiales

Marc JUSTON, président du TGI de Tarascon à la retraite, magistrat honoraire et médiateur, nous partage ce gros travail effectué il y a 5 ans pour un livre sur « les Contentieux Familiaux », et fraîchement réactualisé.

## MÉDIAS - Nos spécialistes s'expriment

Article dans **Psychologie Magazine** (publié initialement dans The Conversation), de Michel Grangeat, professeur Emérite de Sciences de l'Éducation, Université Grenoble Alpes., <https://www.facebook.com/sharedparentingfrance/>

Article du CIRA: Conseil international sur la résidence alternée sur la résidence alternée de base au Danemark. <https://summit4u.org/danemark-une-nouvelle-loi-met-la-residence-alternee-au-centre-des-pratiques/>

## TEMOIGNAGES et PARTAGES - Parents seuls

Une belle chanson d'un père seul « Juste Papa » : <https://www.youtube.com/channel/UCBPYcVlG5vkOLxJFvYfPhew>

Le cri d'alerte d'une infirmière scolaire sur les conditions de vie des Enfants placés dans les foyers et hôtels pendant le confinement. Colère d'une éducatrice sur Radio Canut : <https://radiocanut.org/la-radio/news-de-la-radio/covid-diffusion/article/non-ce-que-j-ai-envie-de-dire-c-est-que-je-suis-en-colere-la-protection-de-l>

Le témoignage Fabrice J, ex champion cycliste, sous « SOS, Papa divorce » : <https://youtu.be/VVVmJHzQNf0>